

Conseil communal

Décisions du conseil du 20 août 2015

- Le conseil autorise les dossiers suivants :
 - M. Gratien Mayor par le bureau d'architecture Grégoire Comina pour la modification du projet approuvé le 14 avril 2014 (construction d'une maison d'habitation), au lieu-dit : « Tsampelon »
 - M. Nicolas Andrey pour la réfection de la toiture d'un bâtiment d'habitation, la modification d'ouvertures en façade est et l'ajout d'une cheminée au lieu-dit : « Ville »
 - M. Jean-Pierre Pilet pour la réfection de la toiture d'un chalet de mayen au lieu-dit : « Le Chadelive »
- Le conseil décide d'améliorer l'éclairage public communal sur la route principale du village d'Hérémeence. Quelques mats seront également installés aux quartiers de Lousse et de la Vouârde à Hérémeence ainsi qu'au quartier de la Condémine à Euseigne. Les travaux de génie-civil sont adjugés à l'entreprise Dénériaz SA, de fourniture des mats à l'entreprise Schröder Swiss SA et d'installation à l'entreprise ESR SA.
- Le conseil adjuge divers travaux de signalisation et de marquage à l'entreprise Signal SA.
- Le conseil adjuge un complément d'étude hydrogéologique pour la route des Chèques à l'entreprise BEG SA.
- Le conseil adjuge des travaux de défrichement ainsi que la fourniture et la pose d'une passerelle sur le torrent de Senîres au Triage forestier du Cône de Thyon.
- Le conseil adjuge la signalisation et le marquage afférant à la mise en œuvre des changements dans le quartier de Soumy à l'entreprise Signal SA.
- Le conseil décide d'installer de nouveaux cylindres électroniques au bâtiment du CMS d'Euseigne. Pour cela, il adjuge ces travaux à l'entreprise Hasler SA.
- Le conseil adjuge des travaux d'amélioration de l'équipement audio et vidéo de la salle polyvalente aux entreprises JMC Radio TV et Dayer et Fils électricité Sàrl.